



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit	PHÉNOLPHTALÉINE
Autre identification (Nom chimique, Nom commercial, Synonymes)	PHENOLPHTHALEIN; (3,3-BIS (P-HYDROXYPHENYL) PHTHALIDE); 3,3-bis(4-hydroxyphenyl)-2-benzofuran-1-one; 1(3H)-ISOBENZOFURANONE, 3,3-BIS(4-HYDROXYPHENYL)-; ALPHA-(P-HYDROXYPHENYL)-ALPHA-(4-OXO-2,5-CYCLOHEXADIEN-1-YLID-INE)-O-TOLUIC ACID.
Code du produit	PR-0124
Formule chimique	$C_{20}H_{14}O_4$
Masse molaire	318.33
Usage recommandé et restrictions d'utilisation	Pour usage en laboratoire, scolaire, commercial ou industriel. Ne pas utiliser à des fins médicales ou domestiques.
Fournisseur	LABORATOIRE MAT 610, rue Adanac Québec Québec G1C 7B7 418-660-8666 Lun-ven 8h-16h www.labmat.com labmat@labmat.com
Téléphone urgence	418-660-8666 Lun-ven 8h-16h CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060
Date FDS préparée	2026-07-31

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SIMDUT

- Cancérogénicité - catégories 1B
- Mutagénicité sur les cellules germinales - catégorie 2
- Toxicité pour la reproduction - catégorie 2

PICTOGRAMMES



Mention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger (H)

- Peut provoquer le cancer
- Susceptible d'induire des anomalies génétiques
- Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

Conseils de prudence (P)

- Se procurer les instructions avant utilisation.
- Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
- Garder sous clef.
- Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
- Porter des gants de protection (nitrile, butyle, néoprène), des vêtements de protection, et un équipement de protection des yeux et du visage.

Autres dangers

NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)

Santé 2
Inflammabilité 0
Réactivité 0
Spécial

SECTION 03 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Composant	No. CAS	% Poids
Phénolphtaléine	77-09-8	<=100%

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

Si contact avec yeux

Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Si contact avec peau

Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Si inhalé

Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.

Si avalé

Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)

Principaux symptômes d'une forte exposition: Nausée et vomissements. Douleurs abdominales. Vertiges. Éruption cutanée. Maux de têtes. Diarrhée. Difficultés respiratoires. Lésions oculaires. Accélération du rythme cardiaque. Réf. section 11.

Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire

Traiter en fonction des symptômes. Montrer cette fiche au médecin traitant.

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Agents extincteurs inappropriés	Donnée non disponible.
Produits de combustion	Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Oxydes de carbone.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour pompiers	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat (référence section 8 pour équipements de protection à utiliser). Assurer une bonne aération des lieux. Utiliser une protection respiratoire à cartouche NIOSH au besoin ou en cas de déversement plus important. Couper toutes les sources d'ignition. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière.
Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage	Ramasser à l'aide d'une pelle ou d'un balai en prenant soin de ne pas disperser les poussières. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Conditions d'entreposage	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'eau, de l'humidité et des produits incompatibles (réf. section 10).
Méthode et équipement de manutention	Éviter la formation de poussières. Porter l'équipement de protection individuel (réf. section 8) lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Appliquer les règles habituelles d'hygiène standards: Se laver les mains après utilisation. Ne pas manger ou boire durant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter l'ingestion et l'inhalation.

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Composants	No.-CAS	Valeur
Phénolphtaléine	77-09-8	Aucune limite d'exposition occupationnelles établies par les responsables de la réglementation spécifiques à la région - Québec, Alberta, Ontario, Colombie-Britannique.

Respiratoire

Si un travail sous la hotte n'est pas possible, ou si les niveaux admissibles sont dépassés, utilisez une protection respiratoire à cartouche NIOSH, ou un respirateur avec alimentation d'air. Si les niveaux admissibles sont dépassés, utilisez une protection respiratoire à cartouche NIOSH, ou un respirateur avec alimentation d'air.

Gants

Manipuler avec des gants de protection. Matériel suggéré: Nitrile. Butyle. Neoprène. Le type, l'épaisseur et la longueur du gant doivent être choisis en fonction de l'utilisation, de la concentration du produit, ainsi que de la durée d'utilisation. Remplacer régulièrement les gants pour une meilleure protection.

Yeux

Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.

Chaussures

Utiliser des chaussures de sécurité.

Vêtements

Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.

Contrôle d'ingénierie

Utiliser une hotte. Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Solide
Couleur	Blanc
Odeur	Donnée non disponible
Seuil d'odeur	Donnée non disponible
Point de fusion et congélation	261-263°C
Point d'ébullition	Donnée non disponible
Inflammabilité	Combustible
Limites inférieures d'explosivité ou d'inflammabilité	Donnée non disponible
Limites supérieures d'explosivité ou d'inflammabilité	Donnée non disponible
Point d'éclair	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	Donnée non disponible
Température de décomposition	Donnée non disponible
pH	8.3 - 10.0
Viscosité cinématique	Sans objet
Solubilité	Insoluble dans l'eau. Soluble dans l'alcool
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique)	log Kow = 2.41
Pression de vapeur	Donnée non disponible
Masse volumique et densité relative	1.29g/cm ³
Densité de vapeur relative	Donnée non disponible
Caractéristiques des particules	Poudre très fine

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Les poussières fines de matières organiques ont un potentiel de former un mélange combustible ou explosif avec l'air, si confinées dans un espace restreint et soumises à une source d'inflammation. Peut réagir violemment avec les substances incompatibles.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
Risque de réactions dangereuses	Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air. Peut réagir violemment au contact de substances incompatibles.
Conditions à éviter	Éviter l'humidité. Éviter le contact avec les matières incompatibles. Éviter l'accumulation d'électricité statique. Chaleur, flammes et étincelles. Éviter la formation de poussière.
Matériaux incompatibles	Oxydants forts. Alcaloïdes.
Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO ₂).

SECTION 11 - DONNÉES TOXICOLOGIQUES

PHÉNOLPHTALÉINE

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, contact cutané et oculaire.
Effets / symptômes de l'exposition aiguë :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Peut provoquer une grave irritation des yeux.
- Peau	Allergie cutanée. Irritation.
- Respiration	Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Toux. Dyspnée. Convulsions. Maux de tête. Vertiges. Nausées et vomissements.
- Ingestion	Coloration rose de l'urine et des fèces. Perturbation du rythme cardiaque. Diarrhée. Nausées et vomissements. Douleurs abdominales. Faiblesse musculaire.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Douleur abdominale. Diarrhée. Nausées et vomissements. Hypocalcémie. Troubles électrolytiques. Perte de poids. Faiblesse musculaire. Déshydratation. Troubles électrolytiques. Hypokaliémie. Acidose (Excès d'acidité dans le sang ou les tissus corporels). Diminution de l'acuité visuelle. Douleur abdominale. Polydipsie. Arythmie cardiaque. Malabsorption. Est reconnu comme agent cancérogène possible pour l'homme (classe 2B) par le CIRC. Stéatorrhée. Polyurie. Dommages aux reins. Dommages système nerveux.
DL50 (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral - Donnée non disponible. DL50 Cutanée - Donnée non disponible.
CL50 (spécifier l'espèce et voied'entrée)	CL50 Inhalation - Donnée non-disponible.

SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

PHÉNOLPHTALÉINE

Écotoxicité	Donnée non-disponible.
Persistance et dégradation	Biodégradabilité aérobie - Résultat: 76%. Facilement biodégradable.
Potentiel de bioaccumulation	Donnée non-disponible.
Mobilité dans le sol	Donnée non-disponible.
Autre effets nocifs	Donnée non-disponible.

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Mesures pour l'élimination	Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Éliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN N/R

Appellation réglementaire

Classification du TMD

Groupe d'emballage

Indice de quantité limitée

Indice PIU

Dispositions particulières

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA

- Cancérogénicité - catégories 1B
- Mutagénicité sur les cellules germinales - catégorie 2
- Toxicité pour la reproduction - catégorie 2

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Légende des abréviations et acronymes:

CNESST: Commission des normes, de l'équité et de la santé et sécurité au travail

NIH: National institute of health (U.S. National Library of Medicine)

ECHA: Agence Européenne de Chimie

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA: American Industrial Hygiene Association

VECD: Valeur d'exposition courte durée

VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

CMRG: Chemical Manufacturer's Recommended Guidelines

OSHA: United States Department of Labor - Occupational Safety and Health Administration

TLV: Threshold limit value

TWA: Time-Weighted-Average

STEL: Short Term Exposure Limit

CEIL: Ceiling

RSST: Règlement sur la santé et sécurité au travail (Québec)

INRS: l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (France)

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

DERNIÈRE MISE À JOUR : 2026-07-31